

N/REF : 12/08/2025 14H38 C:000039 I:00096
V/REF : AC/C25866
V/Email reçu le Mardi 12/08/2025 a 14H38

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CTRE
IMMEUBLE : LES CENTAUREES -CTRE
1-3, RUE JEAN-MARIE ECORCHARD
.
35131 CHARTRES DE BRETAGNE

Rennes, le 10 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003

LOCALISATION : RUE 3 ECORCHARD - LOGT VACANT SUR PASS CHANTIER
LOGEMENT N° 117752, PORTE N°A22, 2° ÉTAGE, TYPE 2

MOTIF : REMPLACEMENT MÉCANISME CHASSE D'EAU ET ROBINET

Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 19/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
FOURNITURE ET POSE MÉCANISME DE CHASSE D'EAU
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 19/08/25 a 16H03 M. R. STEPHANT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL071-Rempl.	Ens.mécanismene chasse Wc	1	75,00	75,00
TOTAL H.T.					75,00
T.V.A. a 10,00%					7,50
TOTAL T.T.C.En EURO					82,50

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.